

Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 ^e Vice-Présidente	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. COULON 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET 6 ^e Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 ^e Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 ^e Vice-Président	X
M. BONNET 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	Donne pouvoir à M. TRANSON
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LERICHE	
M. MONTAUFRAY	Donne pouvoir à M. BULENGER
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Donne pouvoir à M. SOUTIF
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	X
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance

1. RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'agents vacataires pour la période de janvier 2025 à décembre 2025 et détermination de leur valorisation

M. COULON expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dispose que les emplois au sein des collectivités territoriales doivent être pourvus par des emplois titulaires. Néanmoins, le recrutement de vacataires est autorisé lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Compte tenu des besoins de continuité des services et conformément aux inscriptions budgétaires, il convient de créer les emplois non permanents suivants sous forme de vacations et de fixer leur rémunération à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Direction	Service	Poste	Effectif simultané sur une journée	Rémunération brute
DASSP / CCAS	Résidence autonomie	Agent technique	2	14,50 € / heure
DG	Communication	Porteur de journaux	8	14,50 € / heure
DSVA	Centre aquatique	Agent d'accueil et d'entretien	6	14,50 € / heure
DSVA	Centre aquatique	Surveillant de baignade	10	15,50 € / heure
DAC	Conservatoire	Jury d'examen de fin de cycle	4	21,60 € / heure
DAC	Conservatoire	Jury du concours de piano	8	85,00 € / heure
DASSP	Pompes funèbres	Porteur	8	47,10 € (forfait de 3,50 heures)
DASSP	Centre de santé	Médecins généralistes	2	50,00 € / heure
DASSP	Centre de santé	Médecins spécialistes	2	60,00 € / heure
DEJAS	Enfance - Jeunesse	AESH (scolaire, périscolaire et extrascolaire)	10	14,50 € / heure
DEJAS	Maison de la petite enfance	Psychologue	1	87,10 € / heure*
DEJAS	Maison de la petite enfance	Médecin	1	110,00 € / heure**
DEJAS	Restaurant municipal	Diététicien	1	25,00 € / heure***
* Dans la limite de 80 heures par an dont 42 pour la seule Maison de la petite enfance				
** Dans la limite de 5 heures par mois				
*** Dans la limite de 3 heures par mois				

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale et notamment les articles L. 332-13 et L. 332-23 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communautaire ;

Considérant les besoins du service et la nécessité de garantir la continuité du service public ;

Vu le tableau des effectifs de Mayenne Communauté ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 15 novembre 2024 ;

Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve cette proposition ;**
- **Autorise le Président à signer les contrats correspondants ;**

Mayenne, le 26 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Hervé PILLAERT



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 ^e Vice-Présidente	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. COULON 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET 6 ^e Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 ^e Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 ^e Vice-Président	X
M. BONNET 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	Donne pouvoir à M. TRANSON
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LERICHE	
M. MONTAUFRAY	Donne pouvoir à M. BULENGER
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Donne pouvoir à M. SOUTIF
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	X
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance

2. RESSOURCES HUMAINES : DAC – Réseau des bibliothèques et des médiathèques – Remplacement et évolution du poste d'agent d'accueil en assistant administratif

M. COULON expose :

- **État des lieux et constats**

Le poste n°5396 n'est plus occupé depuis mars 2022 en raison de l'arrêt pour longue maladie de l'agent et de l'attente d'une date de départ en retraite de celui-ci. Un renfort d'accueil est mis en place depuis le COVID à raison de 11,50 heures par semaine.

Le réseau des bibliothèques et médiathèques est un service important, comptant 21 agents et 150 bénévoles, qui ne bénéficie d'aucun poste à vocation uniquement administrative. Les missions administratives sont importantes et reposent sur l'équipe de direction au détriment de l'accompagnement de l'équipe, de l'accueil du public et de la gestion des actions de développement des projets culturels.

Au regard de la charge de travail, il apparaît nécessaire de trouver des solutions rapidement.

Suite à un accompagnement par une psychologue/ergonome du travail en 2020/2021, l'état de lieux du 26 mars 2021 faisait mention dans sa conclusion d'un manque d'effectif. Les pistes de solutions faisaient mention du besoin de création d'un poste d'assistant administratif. D'autres pistes mentionnées ont été mises en place grâce à la réorganisation du service mais elles ne s'avèrent pas suffisantes notamment avec le développement du service et des projets et la préparation et l'ouverture du pôle de Lassay-les-Châteaux fin 2025.

- **Proposition**

Cet agent sera chargé du secrétariat général du service (notamment gestion des courriers et courriels, tenue des agendas, archivage, déclarations réglementaires, suivi et gestion des conventions), du suivi budgétaire et administratif du service (bons de commandes, contrôle des livraisons, plannings, suivi des absences), soutien à la gestion de projets et accueil du public à hauteur d'environ 20 % du temps de travail.

Il est proposé d'acter la transformation du poste n°5396 en incluant les heures de renfort d'accueil du mercredi (supprimant ainsi le renfort existant payé en heures complémentaires) comme suit :

Situation actuelle	Situation projetée
Poste n°5396 – Médiathécaire en charge de l'accueil	Poste n°5396 – Assistant administratif
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Temps complet (100 %)	Temps complet (100 %)

- **Concertation de l'équipe**

Les échanges réguliers avec l'équipe du réseau ont permis de s'assurer de l'adhésion de chacun à cette proposition qui permettra aux responsables de l'équipe de direction d'être plus disponible et réactive pour l'encadrement de proximité, la mise en œuvre et le développement de l'action culturelle et veiller à améliorer la qualité du service public qui reste la priorité de tous.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de Mayenne Communauté ;

Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté ;

Considérant les besoins du service ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 15 novembre 2024 ;

Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve cette proposition ;**
- **Décide de mettre à jour l'organigramme-cible en prenant compte lesdites modifications.**

Mayenne, le 26 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Hervé PILLAERT



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 ^e Vice-Présidente	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. COULON 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET 6 ^e Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 ^e Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 ^e Vice-Président	X
M. BONNET 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	Donne pouvoir à M. TRANSON
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LERICHE	
M. MONTAUFRAY	Donne pouvoir à M. BULENGER
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Donne pouvoir à M. SOUTIF
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	X
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance

3. RESSOURCES HUMAINES : DEA – Transformation du poste de chargé de mission commerce en poste de développeur économique sous la forme d'un contrat de projet

M. COULON expose :

Suite à la validation de la création du poste chargée de mission commerce en CST le 21 juin dernier, et en bureau communautaire du 24 juin 2024, l'UCAVM nous a fait part de sa volonté de recruter un Manager de Commerce à 80%. Au regard de cette information et de l'articulation trouvée avec l'UCAVM, il nous semble désormais plus adapté de recruter un développeur économique polyvalent sur la base du renfort actuel. Les missions du développeur économique seront l'accompagnement des porteurs de projets, le déploiement du schéma de développement commercial, l'animation du réseau et l'accompagnement aux transitions.

Il est proposé de créer ce poste, aux conditions suivantes :

- Temps complet ;
- Emploi contractuel sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans maximum à compter du 1^{er} janvier 2025 (rémunération en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou au grade d'attaché) ;
- Lieu d'exercice : ville de Mayenne et déplacements sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes ;
- Télétravail possible une journée / semaine.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale et notamment ses articles L313-1 et L332-24 ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs de Mayenne Communauté ;

Considérant les besoins du service ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 15 novembre 2024 ;

Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la création d'un emploi non permanent, porté à 100 % par Mayenne Communauté, en contrat de projet à temps complet pour une durée de 3 ans maximum, accessible au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou au grade d'attaché ;**
- **Autorise son représentant à établir toutes les démarches nécessaires à ce recrutement**

Mayenne, le 26 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Hervé PILLAERT



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 ^e Vice-Présidente	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. COULON 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET 6 ^e Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 ^e Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 ^e Vice-Président	X
M. BONNET 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	Donne pouvoir à M. TRANSON
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LERICHE	
M. MONTAUFRAY	Donne pouvoir à M. BULENGER
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Donne pouvoir à M. SOUTIF
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	X
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance

4. RESSOURCES HUMAINES : DEA – Evolution du poste d'agent d'accueil et de communication

M. COULON expose :

En lien avec l'évolution du périmètre des missions de la DEA et le fonctionnement à flux tendu du service, il est nécessaire de faire évoluer l'organisation de la direction afin de pouvoir maintenir le niveau de services proposés. Il est ainsi nécessaire de transformer le poste n°2884 de chargé d'accueil et de communication vers chargée de gestion locative et appui administratif

Ainsi avec l'augmentation du parc locatif géré par la DEA (SERE, maison des alternants, permanences, ...) et l'augmentation des démarches administratives liés au développement économique, il apparaît nécessaire d'avoir une personne dédiée au suivi administratif commercial et à la gestion locative.

La cotation de ce poste statutaire demeure inchangée (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux).

Situation actuelle	Situation projetée
Poste n°2884 – Chargé d'accueil et de communication	Poste n°2884 – Chargé de gestion locative et appui administratif
Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Cadre d'emplois des adjoints administratifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu le budget de Mayenne Communauté ;
Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté ;
Considérant les besoins du service ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 15 novembre 2024 ;

Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve cette proposition ;**
- **Décide de mettre à jour l'organigramme-cible en prenant compte lesdites modifications.**

Mayenne, le 26 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Hervé PILLAERT



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 ^e Vice-Présidente	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. COULON 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET 6 ^e Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 ^e Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 ^e Vice-Président	X
M. BONNET 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	Donne pouvoir à M. TRANSON
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LERICHE	
M. MONTAUFRAY	Donne pouvoir à M. BULENGER
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Donne pouvoir à M. SOUTIF
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	X
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance

5. RESSOURCES HUMAINES : DAMEST – Pôle voirie – garage – prestations de voirie – changement d'intitulé d'un poste

M. COULON expose :

Le service voirie dispose d'un poste de chef d'équipe (poste n°89) qui sera vacant à compter du 1^{er} novembre 2024 suite à une demande de disponibilité. Considérant que le poste n°22, qui a fait l'objet d'une modification lors du dernier CST, est désormais intitulé chef d'équipe, il est proposé de modifier l'intitulé et la cotation du poste du poste n°89 comme suit :

Situation actuelle	Situation projetée
Poste n°89 – Chef d'équipe	Poste n°89 – Agent de voirie
Cadre d'emploi des adjoints techniques	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu le budget de Mayenne communauté ;
Vu le tableau actuel des effectifs de Mayenne Communauté ;
Considérant les besoins du service ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 15 novembre 2024 ;

Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve cette proposition ;**
- **Décide de mettre à jour l'organigramme-cible en prenant compte ladite modification.**

Mayenne, le 26 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Hervé PILLAERT



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET



Extrait du Registre des Délibérations DU BUREAU DE MAYENNE COMMUNAUTE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024 A 18 H

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre, Monsieur LE SCORNET, Président, a convoqué les membres du Bureau au siège de Mayenne Communauté – Salle des conseils – 10 Rue Verdun à Mayenne.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 ^{er} Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 ^e Vice-Président	X
M. TRANCHEVENT 3 ^e Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 ^e Vice-Présidente	Donne pouvoir à M. MARIOTON
M. COULON 5 ^e Vice-Président	X
M. BORDELET 6 ^e Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 ^e Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 ^e Vice-Présidente	X
M. COISNON 9 ^e Vice-Président	X
M. DELAHAYE 10 ^e Vice-Président	X
M. BONNET 11 ^e Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	Donne pouvoir à M. TRANSON
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LERICHE	
M. MONTAUFRAY	Donne pouvoir à M. BULENGER
M. BOITTIN	X
M. NEVEU	X
M. BETTON	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme FOURNIER	X
M. MARIOTON	X
M. TALOIS	X
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Donne pouvoir à M. SOUTIF
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	X
M. TRANSON	
M. RIOULT	
M. PECCATE	X

M. PILLAERT a été désigné secrétaire de séance

6. RESSOURCES HUMAINES : DAC – Musée du château – Création d'un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet pour assurer la mission récolement

M. COULON expose :

Le récolement est une obligation légale des musées labellisés Musées de France au titre de la loi Musées de 2004. Cette opération est un préalable au projet scientifique et culturel car elle permet de mieux connaître ses collections en vue de leur valorisation pour refondre le parcours muséographique.

L'opération consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire :

- la présence du bien dans les collections
- sa localisation
- l'état du bien
- son marquage (numéro d'inventaire reporté sur le bien, sur une étiquette ou sur le conditionnement du bien)
- la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues (cf. article 11 de l'arrêté sur l'inventaire).

À cela, afin de compléter les notices d'inventaire, il est nécessaire d'ajouter des prises de mesures et/ou de photographies pour un certain nombre d'objets. On compte :

- Plus de 70 000 items à traiter ce qui correspond à 8041 objets ou lots d'objets
- Le temps de traitement des objets est très variable selon la nature de l'objet et son état de conservation. Au minimum, il faut compter entre 5 et 10 minutes par objet (ou lot) mais cela peut aller jusqu'à 30 min voire 1 heure pour les objets complexes. Cela, sans compter le temps nécessaire au déballage et reconditionnement des objets, les contraintes d'accès à certains objets, les temps de déplacements ...

Chaque objet (ou lot d'objet) doit faire l'objet d'une fiche de récolement. Environ 4000 objets (ou lot) qui ont une notice d'inventaire enregistrée dans la base Collective Access pourront être traités via l'outil informatique (le 1^{er} récolement décennal avait été effectué sur fiches papiers puis sur fichier Excel). L'autre moitié sera traitée par fichier Excel.

Un travail a déjà été effectué en 2023/2024 sur les collections :

- Informatisation d'une partie du fonds
- Lancement puis suivi de l'étude de la volumétrie et de l'état sanitaire des collections
- Traitement et rangement des objets conservés à la Visitation
- Travail sur les collections éparpillées en vue de l'étude du mobilier archéologique issu des fouilles pour le PCR aboutissant à une publication sur le château de Mayenne en 2027
- Gestion des urgences liées à la conservation
- Travail sur le plan de sauvegarde des biens culturels (préalable au PSC)

Il sera impossible de lancer un Projet Scientifique et Culturel (PSC) si le récolement n'est pas à jour : valorisation des collections via la mise en ligne du catalogue et surtout réflexion sur la refonte du parcours muséographique.

Ce travail sur le récolement permet aussi d'avancer conjointement sur l'étude du mobilier issu des fouilles archéologiques du château.

Pour rappel, 18 chercheurs et chercheuses travaillent entre 2024 et 2026 pour étudier nos collections suivant un calendrier établi et validé par la DRAC qui finance le projet à hauteur de 35 000 € par an :

- 2024 à 2026 : études du mobilier et rédaction d'articles pour la publication
- 2027 : manuscrit de la publication

- 2028 : colloque international sur les bâtiments carolingiens et montage d'une exposition pouvant prétendre au label d'intérêt national sur la même thématique
- 2028 : 20 ans du musée, évolutions de la scénographie du musée en fonction des résultats des études : nouveaux objets présentés, nouveau parcours, nouveaux outils d'aide à la visite

2025 étant une année charnière pour le récolement (date de fin du second récolement décennal), les subventions de la DRAC en direction des musées seront prioritairement orientées en direction du soutien à cette opération. Il faut noter qu'en cas de non-respect de cette obligation légale dans les temps impartis, le musée ne pourra plus prétendre à des subventions de l'Etat pour ses activités.

Aussi, et afin de permettre d'achever cette opération dans les temps légaux impartis, il vous est proposé la création d'un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, accessible au grade d'assistant de conservation du patrimoine – 1^{er} échelon.

Ce poste, porté en totalité par Mayenne Communauté, pourra être subventionné par la DRAC à hauteur de 30 %.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale et notamment ses articles L 313-1 et L 332-24 ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs de Mayenne Communauté ;

Considérant les besoins du service ;

Vu la présentation des enjeux faite en bureau communautaire du 12 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 15 novembre 2024 ;

Après délibération, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la création d'un emploi non permanent en contrat de projet à temps complet pour une durée de 1 an, accessible au accessible au grade d'assistant de conservation du patrimoine ;**
- **Autorise son représentant à établir toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.**

Mayenne, le 26 novembre 2024

Le secrétaire de séance

Hervé PILLAERT



Président de séance

Jean-Pierre LE SCORNET

